

Budget primitif 2025

Rapport de présentation

Conseil municipal
du 31 mars 2025



VILLE D'ÉCHIRROLLES

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS.....	5
1.1 Équilibres financiers du budget principal.....	6
1.2 La chaîne de l'épargne.....	7
1.3 Synthèse des ratios réglementaires.....	9
2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	10
2.1 La fiscalité.....	11
2.1.1 La Fiscalité directe.....	12
2.1.2 La fiscalité indirecte.....	15
2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités.....	15
2.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement.....	16
2.2.2 La Dotation Nationale de Péréquation.....	17
2.2.3 Les compensations fiscales.....	17
2.2.4 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP.....	18
2.2.5 Les dotations de la Métropole.....	20
2.3 Les subventions et participations.....	20
2.4 Les recettes courantes.....	21
2.5 Les atténuations de charges.....	22
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole.....	22
3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	23
3.1 Les dépenses courantes des services.....	24
3.2 Les dépenses de personnel.....	25
3.3 Les dépenses de transfert.....	27
3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville.....	28
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	28
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville.....	29
3.3.4 Les autres dépenses de transfert.....	29
4 L'INVESTISSEMENT.....	30
4.1 Les dépenses d'investissement.....	31
4.2 Le financement des investissements.....	32
5 L'ENDETTEMENT.....	34
5.1 La capacité de désendettement.....	35
5.2 Une dette maîtrisée.....	36
5.3 Des opérations de gestion de dette pour 2024.....	39
6 – ANNEXES.....	
Répartition des subventions aux associations.....	41

PRÉAMBULE

Le budget de la Ville comprend désormais uniquement un budget principal. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole, et le budget annexe du Centre-Ville a connu en 2023, ses dernières écritures et mouvements comptables et budgétaires. La présentation de son dernier compte administratif et compte de gestion 2023 a été entérinée lors du conseil municipal de juin 2024.

La préparation de ce budget primitif 2025 a été marquée par une situation politique nationale exceptionnelle qui a abouti à l'adoption de la loi de finances de l'État très tardivement par rapport au calendrier habituel. Dès lors, pour la détermination du montant des recettes liées aux dotations de l'État, il a été décidé de se baser sur les éléments de la loi spéciale qui reconduit les montants votés l'année précédente. Les ajustements de ces dotations seront donc inscrits au budget lors d'une décision modificative durant l'année 2025, une fois les montants définitivement connus et notifiés. Ces recettes de l'État inscrites sur ce budget primitif restent néanmoins dans leur globalité proches de ce que la ville devrait percevoir en 2025. Seule leur répartition par nature devrait varier.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget. Elle présente la chaîne de l'épargne et de son évolution depuis plusieurs années. Elle inclut également la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent de se comparer aux autres communes de la même strate.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- Les ressources de fonctionnement
- Les charges de fonctionnement
- L'investissement
- L'endettement
- Les subventions versées aux associations

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RÉPAC) et l'Établissement public administratif Le TRACÉ, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette du BP 2025 qui sera accessible sur le site de la ville).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette du BP 2025.

LE BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS

1.1 Équilibres financiers du budget principal

L'équilibre budgétaire 2025 est réalisé avec la reprise anticipée du résultat 2024. La présentation du budget primitif 2025 ci-dessous ne reprend pas les mouvements d'ordre. La section de fonctionnement s'équilibre à 61M€ et la section d'investissement à 25,7.M€ avec la reprise des restes à réaliser 2024.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	BP 2025	BP 2025	Libellé	
Charges à caractère général	10 320 000	33 515 000	Impôts directs et indirects	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	33 900 000	15 277 000	Reversement Métropole	
Subventions et participations	12 020 600	8 460 000	Dotations/Subventions	
Atténuations de produits	28 000	2 493 273	Produits des services	
		995 000	Autres produits gestion courante	
		212 000	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	56 268 600	60 952 273	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	954 000	26 400	Remb. dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	40 080	48 200	Produits exceptionnels	
Épargne brute	3 764 193			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	61 026 873	61 026 873	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	BP 2025	BP 2025	Libellé	
Création - Acquisitions nouvelles	193 900	3 764 193	Épargne brute	INVESTISSEMENT
Création - Développement et espaces publics	3 361 800	434 100	Remb. dette récupérable Métro – Capital	
Maintien d'actif - Acquisitions renouvellement	1 172 200	909 000	Fctva – TA	
Maintien d'actif - Modernisation ou mise en conformité	559 000	2 631 000	Subventions co-financeurs	
Maintien d'actif - Réhabilitation	5 342 700	830 000	Produit des cessions d'immobilisations	
Autres	136 000			
Total dépenses d'équipement	10 765 600	60 000	Cautions + Remb Avances	
Remboursements temporaires d'emprunt	2 680 000	2 680 000	Remboursements temporaires d'emprunt	
Autres dépenses financières (remb.TA, participation ALE)	476 397	3 346 577	Emprunt nouveau	
Remboursement du capital des emprunts	3 450 000	2 717 127	Résultat de fonctionnement 2024	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors RAR	17 371 997	17 371 997	RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR	
Restes à réaliser 2024 – Dépenses	4 400 794	1 927 337	Restes à réaliser 2024 – Recettes	
Reprise anticipée du résultat d'investissement	3 711 209	6 184 666	Couverture du déficit d'invest. Et solde RAR	
S/Total Dépenses	8 112 003	8 112 003	S/ Total Recettes	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 484 000	25 484 000	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 60,9M€ (60,3M€ au BP 2024) et les dépenses de gestion à 56,3M€ (55,5M€ au BP 2024) dégageant une épargne brute de 3,76M€ (3,69M€ au BP 2024) hors cessions d'immobilisation.

Les 25,5M€ de dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 10,8 M€ de dépenses d'équipement, 2,7M€ de remboursement temporaires d'emprunt, 3,45M€ de remboursement du capital de la dette, 0,46M€ d'autres dépenses financières, 4,4M€ de restes à réaliser de dépenses 2024 et 3,71M€ de reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement 2024.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 5,94M€ (3,76M€ d'épargne brute, 0,43M€ de remboursement du capital de la dette récupérable Métropole, 0,9M€ de FCTVA, 0,83M€ de cessions d'immobilisations) et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 3,45M€. L'emprunt d'équilibre s'élève à 3,35M€, ce qui correspond à un léger désendettement.

1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

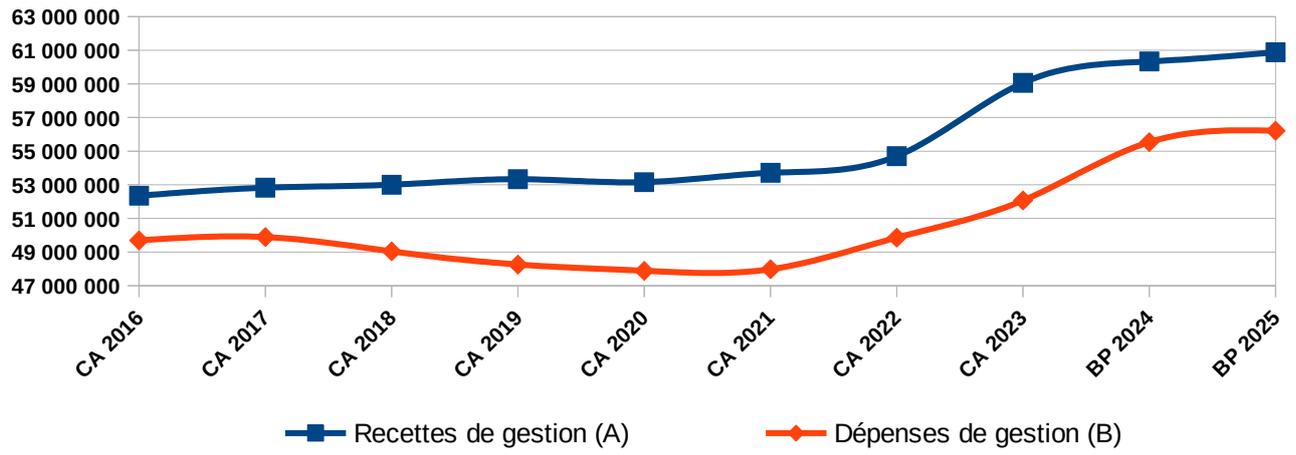
Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune de 2017 à 2023 en fonction des comptes administratifs et de 2024 à 2025 en fonction des budgets primitifs.

L'épargne de gestion nettement dégradée en 2016 (2,65M€) est liée pour l'essentiel à la baisse des concours financiers. A partir de 2017, l'épargne de gestion est en nette progression chaque année sous l'effet du travail engagé par la majorité municipale dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS, qui permet 5 ans plus tard en 2021 de doubler son niveau pour se situer à 5,73M€. L'exercice 2023 confirme les engagements d'améliorer l'épargne brute malgré le doublement des frais d'intérêts entre 2022 (550K€) et 2023 (1 047K€).

L'exercice 2025 est conforme à la poursuite de la stratégie financière mise en place par la majorité municipale à savoir, de conserver une épargne nette positive pour maintenir les investissements tout en maintenant un haut niveau de services à la population.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (A)	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869	53 710 397	54 700 193	59 058 521	60 331 732	60 952 273
Dépenses de gestion (B)	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375	47 978 849	49 858 968	52 067 500	55 534 600	56 268 600
Épargne de gestion (C=A-B)	2 935 593	3 962 886	5 072 831	5 268 495	5 731 548	4 841 225	6 991 021	4 797 132	4 683 673
Intérêts de la dette (D)	843 929	754 025	707 757	636 721	559 303	549 989	1 046 533	1 150 000	954 000
Résultat exceptionnel (E)	390 008	521 256	182 701	185 492	427 373	425 839	45 690	45 520	34 520
Épargne brute (G=C-D+E)	2 481 671	3 730 117	4 547 775	4 817 266	5 599 618	4 717 075	5 990 178	3 692 652	3 764 193
Capital de la dette (I)	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 839	3 955 886	3 635 687	3 622 980	3 600 000	3 450 000
Épargne nette (J=G-I)	-3 103 140	-685 927	173 769	793 426	1 643 732	1 081 388	2 367 198	92 652	314 193

Evolution des recettes et des dépenses de gestion



1.3 Synthèse des ratios réglementaires

	<u>Libellé des ratios</u>	<u>Strate 2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 348 €	1 516 €	1 534 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	777 €	830 €	849 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 562 €	1 614 €	1 635 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	367 €	359 €	387 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	990 €	929 €	862 €
6	Dotation globale de fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	200 €	150 €	151 €
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	60,50%	58,83 %	59,20%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	92,9%	99,85 %	99,49%
9	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	23,50%	22,26%	23,65%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	63,30%	57,56 %	52,74%

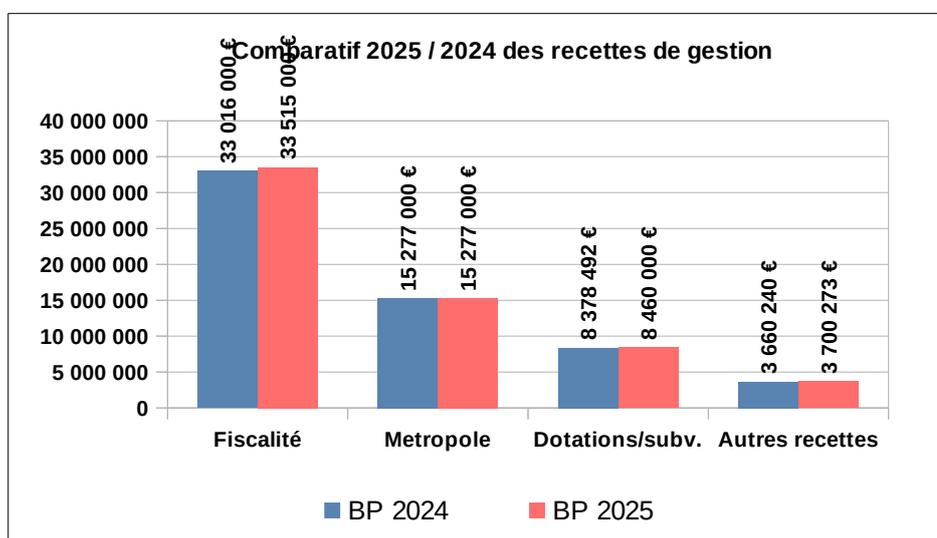
Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 37 425 (population DGF 2024) pour 2024 et 2025.

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources réelles de fonctionnement de la ville sont estimées à 61 M€ pour 2025, avec une progression de 1 % par rapport au budget 2024 soit en valeur absolue 610 K€. Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2024	BP 2025	BP 25 / BP 24
Fiscalité directe et indirecte	33 016 000	33 515 000	1,5%
Reversement de la Métropole	15 277 000	15 277 000	0,0%
Dotations et Subventions	8 378 492	8 460 000	1,0%
Recettes des services	2 457 590	2 493 273	1,5%
Autres produits gestion courante	962 650	995 000	3,4%
Atténuations de charges	240 000	212 000	-11,7%
Total des recettes de gestion	60 331 732	60 952 273	1,0%
<i>Dette récupérable Métropole</i>	<i>44 850</i>	<i>26 400</i>	<i>-41,1%</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>40 670</i>	<i>48 200</i>	<i>18,5%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	60 417 252	61 026 873	1,0%



2.1 La fiscalité

La fiscalité représente 33.5 M€ en 2025. L'essentiel concerne la fiscalité directe avec 31.8 M€ de prévision du produit fiscal attendu (dont 50 K€ de rôles supplémentaires) et 1.8 M€ au titre de la prévision de la fiscalité indirecte. Les variations par rapport au BP 2024 sont expliquées dans les points 2.1.1 pour la fiscalité directe et 2.1.2 pour la fiscalité indirecte.

La fiscalité en €	BP 2024	BP 2025	BP 24 / BP 25
La fiscalité directe	31 090 000	31 750 000	2,1%
La fiscalité indirecte	1 926 000	1 765 000	-8,4%
Total fiscalité	33 016 000	33 515 000	1,5%

2.1.1 La Fiscalité directe

On entend par fiscalité directe, les impôts locaux dont le taux qui s'applique à la base fiscale est voté par le Conseil Municipal. Il s'agit donc pour les communes des impôts suivants :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La réforme de la taxe d'habitation s'est finalisée en 2023 pour les foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale avec sa suppression sur les résidences principales. Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking et d'un garage restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens. Ainsi l'année 2023 est également celle où les conseils municipaux ont retrouvé un pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Le taux 2023 de la ville correspond au taux historique de la TH de 2022 ajusté de l'augmentation des impôts locaux de 9 % soit un taux de 12,76 %.

Le Conseil Municipal a voté le 29 septembre 2023 une majoration de cette THRS de 60 % permise par l'article 1407 *ter* du code général des impôts. Cette majoration s'applique sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

L'objectif de la mesure est de promouvoir l'occupation des logements à titre de résidence principale dans les zones où il existe des fortes tensions sur le marché immobilier (la ville d'Echirolles fait partie des communes de « zone tendue » identifiées par le [décret n°2013-392](#)).

Les communes en « zone tendue » ont donc la possibilité d'instaurer cette majoration à la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour inciter les propriétaires ou occupants à remettre le logement sur le marché des résidences principales.

Pour rappel, un redevable est soumis à la THRS dans le cas où il est propriétaire d'une habitation en plus de sa résidence principale.

La mesure ayant pour principal objectif de diminuer le nombre de résidences secondaires au profit des résidences principales (et non d'assurer une source de recettes supplémentaires, même si les premières années devraient engendrer un produit fiscal complémentaire), il reviendra donc à terme à une baisse de la base d'imposition de la THRS.

Cette majoration s'est appliquée à compter de l'année 2024 et a engendré des recettes complémentaires à hauteur de 106 K€. La Part de THRS hors majoration s'élève à 288 K€. La recette globale s'élève donc à 394 K€.

Le produit fiscal direct 2025 (toutes taxes comprises) attendu pour la ville d'Echirolles est de 32 M€ (avec les rôles supplémentaires). Par rapport à 2024 de BP à BP, le produit de fiscalité progresse de 2,1%.

A partir des notifications 2024, les produits fiscaux (hors rôles suppl.et compl.) progressent de 1,3 % en 2024 soit 405 K€ en valeur absolue.

	BP 2024	Notifié 2024	BP 2025	Notifié 2024 / BP 2025
Produit Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	354 829	394 248	400 395	1,6%
Produit de foncier non bâti	49 080	46 600	48 041	3,1%
Produit de foncier bâti – Habitation	20 673 661	20 799 818	21 067 290	1,3%
Produit de foncier bâti – Locaux commerciaux	8 949 130	9 141 654	9 259 210	1,3%
Produit de foncier bâti – Etablissements industriels	990 790	937 647	949 704	1,3%
Lissage	39 505			
Total produits fiscaux	31 056 995	31 319 967	31 724 640	1,3%
Rôles complémentaires (art.73111)		93 658	50 000	
Rôles supplémentaires (art.73118)		129 400		
Total	31 056 995	31 543 025	31 774 640	0,7%

Cette progression est l'effet :

- de la revalorisation des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en 2024 pour les locaux d'habitation et les établissements industriels (+1,7%) qui génère 378K€ ;
- de la revalorisation des locaux commerciaux établie par l'administration fiscale (+1,8%) qui génère 161K€ ;
- de l'évolution physique des bases en fonction des nouvelles constructions : pour les locaux d'habitations (+0,40%), pour les locaux commerciaux (-2,3%), pour les établissements industriels (+0%) qui génère une perte de 130K€ ; La perte de bases commerciales est dû en grande partie à la destruction du bâtiment Bull ;

A noter que les évolutions physiques des bases 2024 (qui correspondent à la différence entre les constructions et les destructions) notifiées par les services fiscaux sont en légère progression par rapport aux années antérieures . C'est à partir de ces bases notifiées de fin d'année 2024 et le travail prospectif des constructions sur le territoire que les évolutions de bases 2025 ont été estimées. Rappelons que les services fiscaux transmettent les bases prévisionnelles de la ville fin mars (date qui s'avère trop tardive pour les intégrer dans le processus d'élaboration budgétaire).

en €	Prévision du produit fiscal 2024	bases notifiées 2024	Prévision du produit fiscal 2025 avec revalorisation des bases	Evol. 2025/notifié 2024
Bases TH - Résidences secondaires	1 874 309	2 253 705	2 292 018	1,70 %
Bases TH - Résidences secondaires majoration	1 569 724	1 386 273	1 409 786	
Bases Fnb	45 597	43 292	44 631	3,09 %
Bases FB – Habitation	35 574 333	35 773 077	36 537 184	2,14 %
Bases FB – Locaux commerciaux	15 399 272	15 722 498	15 639 456	-0,53 %
Bases FB – Bâtiments et terrains industriels	1 704 908	1 612 635	1 640 050	1,70 %
BASES TOTALES FB	52 678 513	53 108 210	53 816 690	1,33 %
Taux TH	12,76 %	12,76 %	12,76 %	0 %
Taux FB de référence	62,17 %	62,17 %	62,17 %	0 %
Taux Fnb	107,64 %	107,64 %	107,64 %	0 %
Produit TH - Résidences secondaires	239 162	287 573	292 461	1,70 %
Produit THRS Majoration	115 667	106 133	107 933	
Produit Fnb	49 080	46 600	48 041	3,09 %
Cotisations FB – Habitation	22 116 563	22 240 122	22 715 167	2,14 %
Cotisations FB – Locaux commerciaux	9 573 727	9 774 677	9 723 050	-0,53 %
Cotisations FB – Bâtiments et terrains industriels	1 059 941	1 002 575	1 019 619	1,70 %
Lissage	42 262	14 442	21 131	
COTISATIONS TOTALES FB	32 750 232	33 031 816	33 478 967	1,35 %
Coefficient Correcteur *	-2 139 408	0,9310320	-2 181 632	
Produit TH résidences secondaires	239 162	287 573	292 461	1,70 %
Produit THRS Majoration	115 667	106 133	107 933	
Produit Fnb	49 080	46 600	48 041	3,09 %
Produit FB – Habitation	20 673 661	20 799 818	21 067 290	2,14 %
Produit FB – Locaux commerciaux	8 949 130	9 141 654	9 259 210	-0,53 %
Produit FB – Bâtiments et terrains industriels	990 790	937 647	949 704	1,70 %
Lissage	39 505	13 446		
PRODUITS TOTAUX FB	30 653 086	30 892 565	31 276 204	1,35 %

* Le coefficient Correcteur est un prélèvement sur les cotisations des contribuables des communes sur-compensées pour financer les communes sous-compensées. Ce coefficient correcteur est calculé à partir des bases et des taux de 2019. Nous pouvions appliquer le taux de 0,9310320 pour calculer les produits par catégorie de biens mais suite à une

augmentation des taux en 2023, le surplus de produits lié à la hausse du taux est une recette pleine et non assujetties au Coefficient. Ainsi, le calcul est plus complexe et nécessite une analyse poussée. Dès lors il est proposé d'appliquer le prélèvement par catégorie en fonction de la proportion de la dite catégorie sur les bases totales de FB, et ce afin de disposer malgré tout d'une évolution tendancielle.

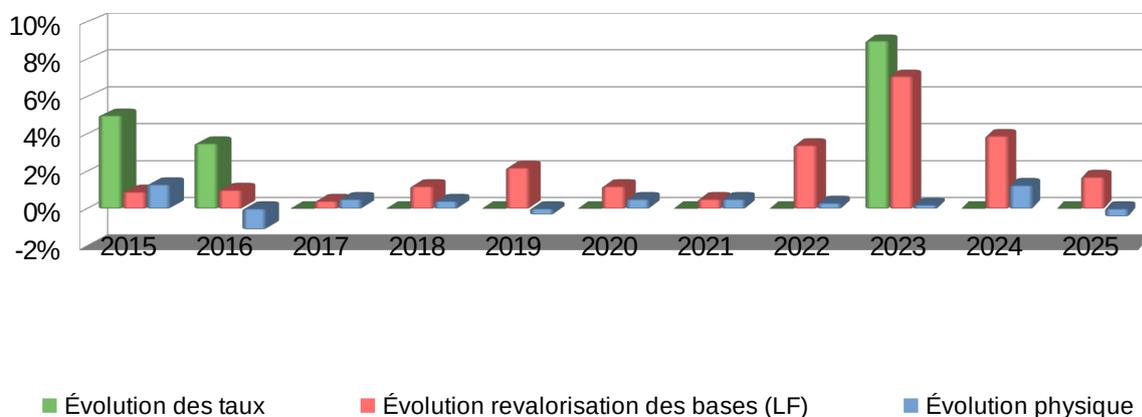
Les cotisations FB correspondent à ce que paient les contribuables et le produit FB correspond à ce que perçoit réellement la ville une fois le prélèvement du coefficient correcteur effectué.

L'analyse rétrospective des composantes de la variation du produit fiscal de 2015 à 2024 montre une évolution des bases physique peu dynamique sauf pour l'année 2024. Depuis 2017, soit durant 6 ans jusqu'en 2023, les taux communaux de fiscalité n'avait pas augmenté. La revalorisation forfaitaire des bases est calée sur l'inflation pour les bases ménages. Pour les locaux professionnels une mise à jour est établie chaque année par l'administration fiscale en fonction de l'évolution des loyers.

Pour 2025, une revalorisation des bases forfaitaires de 1,7 % pour les locaux d'habitation et établissements industriels et une revalorisation de 1,8 % pour les locaux commerciaux est proposée. De plus une évolution globale d'évolution physique des bases est estimée à la baisse à -0,4 % dont 0,4 % pour les habitations, 0 % pour les établissements industriels, et une baisse de 2,3 % pour les locaux économiques suite à la destruction de l'établissement Bull.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Évolution des taux	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,5%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%
Évolution physique	1,3%	-1,1%	0,5%	0,4%	-0,3%	0,5%	0,5%	0,3%	0,2%	1,3%	-0,4%

Evolution 2015-2025 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



2.1.2 La fiscalité indirecte

La prévision du produit de fiscalité indirecte pour 2025 est proposée à 1.8 M€, en baisse par rapport à 2024 de -8,4 % soit -161 K€.

Les principales taxes se décomposent comme suit :

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) subissent une forte chute liée à la diminution des transactions immobilières constatée sur l'ensemble du territoire nationale.
- La loi de finances 2021 a réformé la taxe sur l'électricité. Elle supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TFCE) en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE), cette suppression s'étalant sur 4 ans. Dès lors, la commune perçoit désormais une dotation qui évolue en fonction du montant de la taxe de l'année N-1 à laquelle est appliquée une majoration automatique de 1,5 % ainsi que la prise en compte de l'évolution de l'IPC N-2. Le montant estimé pour 2025 s'élève à 580 K€.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est estimée à 450 K€ en 2025 soit une hausse de 70K€ par rapport à 2024. Après avoir connu deux baisses consécutives notamment du fait des conséquences du nouveau règlement local de publicité intercommunal, des avis rectificatifs revus à la hausse vont être émis pour 2025.
- Les droits de place et les droits de stationnement sont estimés respectivement à 60 K€ et 25 K€ pour 2024.

La fiscalité indirecte en €	BP 2024	BP 2025	BP 24 / BP 25
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	880 000	650 000	-26,1%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	570 000	580 000	1,8%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	380 000	450 000	18,4%
Droits de place + Droits de stationnement	96 000	85 000	-11,5%
Total fiscalité indirecte	1 926 000	1 765 000	-8,4%

2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités

Depuis 2011, les concours financiers diminuent mais la période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public. Globalement, la ville d'Échirolles a perdu un peu plus de 5 M€ de dotation annuelle entre ce qu'elle percevait en 2011 et ce qu'elle perçoit en 2025.

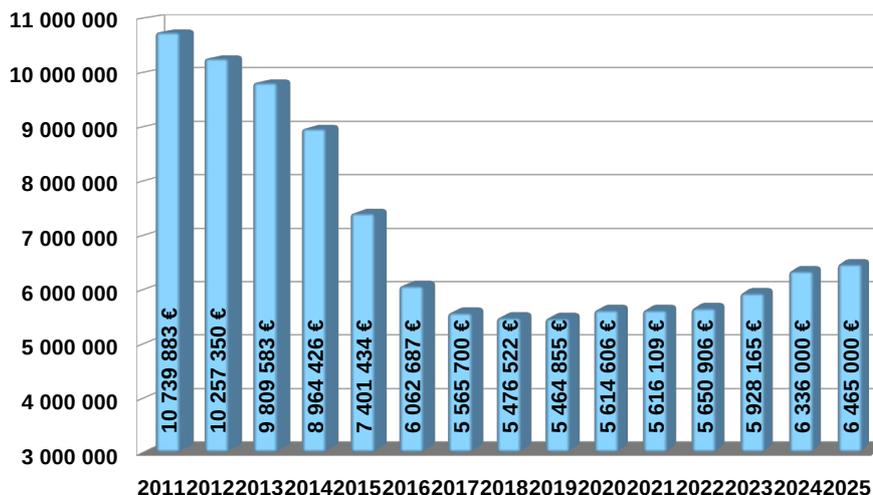
Le contexte et le calendrier dans lequel la loi de finances a été adoptée engendre des incertitudes sur la répartition des dotations de l'État pour la ville. Ainsi, la ville a retenu les hypothèses de la loi spéciale c'est à dire le maintien des montants alloués en 2024. Les réajustements éventuels seront inscrits lors d'une prochaine décision modificative suite à la notification des montants.

Ainsi la ville reconduit pour 2025 les montants perçues en 2024.

Le tableau ci-dessous reprend :

- les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement avec la part dotation forfaitaire et la part péréquation avec la dotation de solidarité urbaine à laquelle est éligible la ville.
- les compensations fiscales hors les compensations sur la taxe d'habitation et sur la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels pour rester à périmètre constant ;
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

Evolution des concours financiers de l'Etat



Pour rester à périmètre constant, les compensations sur la taxe d'habitation et sur la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels sont retirées du graphique.

2.2.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP).

Pour la dotation de solidarité urbaine, la loi de finances 2025 prévoit un abondement de 140M€ pour les collectivités (140M€ en 2024).

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est reconduit du même montant que 2024 soit 5.6 M€ :

- **La dotation forfaitaire** : elle est estimée à 1.9 M€ en 2025. A noter que la loi de finances 2025 prévoit un écrêtement qui sera intégré en DM1 une fois notifié.

En €	CA 2024	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	BP 25	Variation 24/25
Dotation forfaitaire	1 914 381	0	0	1 915 000	0,0%

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 3.7 M€ en 2025. A noter que la loi de finances 2025 prévoit un abondement de DSU qui sera intégré en DM1 une fois notifié.

En €	CA 2024	Estimation de la majoration de la DSU	BP 2025	Variation 24/25
Dotation de solidarité urbaine	3 714 907	0	3 715 000	0,0%

Il faut rappeler les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine qui étaient défavorables pour la ville jusqu'en 2016 avec le critère « potentiel financier par habitant » à 45%. A partir de 2017, une nouvelle

répartition des pondérations plus favorable a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles.

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	Depuis 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

La ville se classe désormais au rang 130 en 2024 (137 en 2023, 146 en 2022, 150 en 2021, 160 en 2020, 186 en 2019, 204 en 2018 et 201 en 2017) compte tenu d'une évolution défavorable des différentes composantes de l'indice synthétique qui classe les communes éligibles.

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement reste structurellement inférieure à la moyenne de la strate.

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Echirolles	13,13%	11,34%	9,70%	8,75%	9,13%	9,17%	9,52%	9,51%	9,40%	9,03%	9,29%	9,23%
Strate 20-50000 habitants	17,48%	15,87%	13,61%	12,94%	13,63%	13,56%	13,99%	13,96%	13,00%			

* source Bercy colloc

2.2.2 La Dotation Nationale de Péréquation

La ville percevait avant 2011, la Dotation Nationale de Péréquation, puis du fait de l'évolution de son potentiel financier supérieur à celui de la strate, elle est sortie du dispositif progressivement jusqu'à 2015 où elle ne percevait plus rien.

La ville est redevenue éligible en 2024 sur la part principale car :

- son potentiel financier/hab est inférieur au potentiel financier moyen/hab +5%.
- son effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen.

Par contre, la ville n'est pas éligible sur la part majoration car son potentiel fiscal n'est pas inférieur à 15% du potentiel fiscal moyen.

Pour synthétiser, on peut dire que la ville est redevenue éligible car son potentiel financier (potentiel fiscal + dotations) a progressé moins vite que celui des villes de même strate.

En 2024, le montant de la part principale de la DNP est de 76 K€. Ce montant est reconduit pour l'année 2025 et sera ajusté en DM1 une fois la notification reçue.

2.2.3 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur.

La compensation sur la taxe d'habitation n'apparaît plus, elle est totalement intégrée dans la réforme de la fiscalité sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti, considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, poursuivent leur repli à hauteur du coefficient de minoration.

La compensation sur le foncier industriel avec la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels se traduit par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière.

Globalement les compensations fiscales sont estimées pour 2025 à 1.56 M€.

Les compensations fiscales en €	BP 2024	Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	Compensat° Notifiée 2024	BP 2025
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	24 000	932 741	35,77 %	333 641	0,069697	23 254	23 000
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	512 000	1 960 422	57,04 %	1 118 225	0,399680	446 932	488 000
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	5 000	0	53,76 %	0	0,263946	0	
Foncier bâti – Exonération longue durée	104 000	2 621 556	57,04 %	1 495 336	0,069697	104 220	114 000
Foncier bâti – Abattement 50 % des établissements industriels	917 000	1 612 635	57,04 %	919 847	1,000000	919 847	936 000
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole		447	86,40 %	386	0,683150	267	300
Total compensations fiscales	1 562 000					1 494 520	1 561 300

2.2.4 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont estimés pour 2025 à 378 K€ stabilisés par rapport aux notifications 2024.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2024	Notifié 2024	BP 2025	BP24 / Notifié 23
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	73 000	73 122	73 000	-0,2%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 000	245 088	245 000	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	80 000	60 010	60 000	0,0%
Total dotations	398 000	378 220	378 000	-0,1%

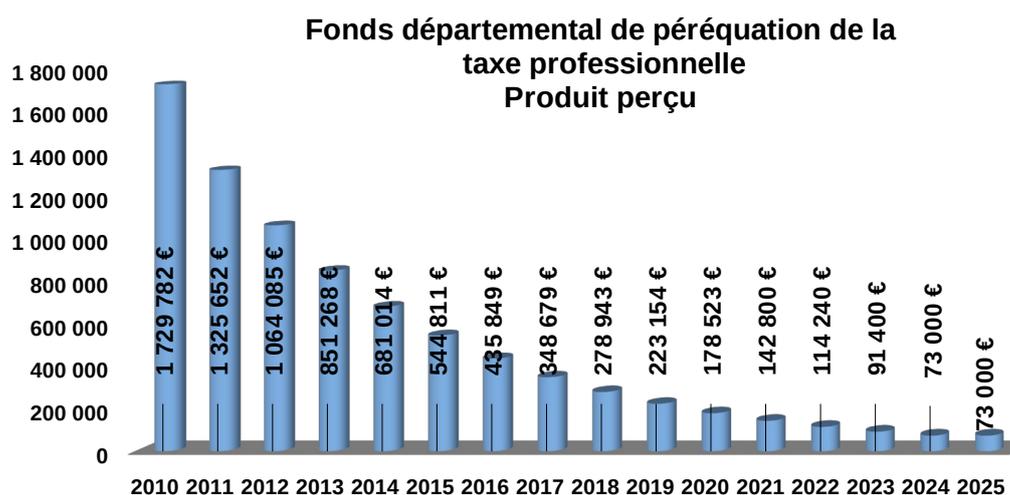
- **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et est réparti par le Département. Puis, suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable à Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

Pour 2025, le FDPTP pour Échirolles est reconduit au même niveau que 2024 dans l'attente de la notification dont le montant sera intégré en DM1.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2024	Notifié 2024	-20% calcul département vers commune
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	91 400	73 122	73 000

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.



- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le versement du FNGIR pour Échirolles reste stable à 245 K€ en 2025 par rapport à 2024.

- **La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP)**

La loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée avait introduit une nouvelle minoration de la DCRTP. En 2019, la minoration était de 25%, en 2020 de 17%. De 2022 à 2023, le montant était stable à hauteur de 80 K€. En 2024, la baisse a été de 25 % pour s'établir à 60 K€. En 2025, ce montant est reconduit dans l'attente de la notification dont le montant sera intégré en DM1.

2.2.5 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation (AC) a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Son montant est passé de 15.1 M€ à 13.2 M€. Fin 2017, après les CLECT du 2 mai 2017 et du 15 novembre 2017 notre attribution de compensation s'élevait à 13.3 M€. Fin 2018, suite à la CLECT du 2 octobre 2018 qui a validé la régularisation à la baisse du nombre d'arbres d'alignements, notre attribution de compensation était égale à 13.3 M€. Fin 2019, après la CLECT du 26 juin 2019 qui a validé principalement le transfert de la compétence insertion mais aussi des corrections sur les redevances d'occupation du domaine public, notre attribution de compensation s'élève à **13 M€**.

Pour le BP 2025, la prévision reste inchangée à 13 M€, montant équivalent depuis 2019.

Par ailleurs, depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée et intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 K€, le transfert de la contribution au SYMBHI pour 121 K€ et en 2019 la partie investissement du transfert de la compétence insertion pour 2.6 K€. L'attribution de compensation d'investissement 2025 s'élève à 210 K€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée au montant attribué en 2021 à hauteur de 2 M€ avec de nouveaux critères de répartition obligatoires (écart de revenu par habitant et insuffisance du potentiel financier) et des critères complémentaires (offre de logements locatifs sociaux, nombre d'allocataires du RSA, et effort fiscal des ménages au titre du foncier bâti) ainsi qu'un critère de modération des écarts (afin que le montant de la DSC ne varie pas l'année d'entrée en vigueur des nouveaux critères par rapport au résultat du dispositif antérieur).

La Métropole avait voté lors de son budget 2024 un abondement de 250K€ (qui devrait être reconduit chaque année jusqu'en 2026) de son enveloppe annuelle de DSC mais aucun compromis n'a pour l'instant abouti sur les modalités de répartition.

2.3 Les subventions et participations.

Pour 2025, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1.06 M€ en légère augmentation par rapport au BP 2024 (1.05 M€).

Les subventions en faveur de la politique éducative sont évaluées à 325.5 K€ et se répartissent principalement de la façon suivante – 108 K€ de la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et pour le programme de réussite éducative, - et la participation de l'État pour les rythmes scolaires pour 217 K€ (à noter la perte de 108 K€ pour le dernier trimestre 2025 en lien avec la suppression totale de ce fonds d'amorçage sur le budget 2026).

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 166 K€ dont , - participation de la CAF dans le cadre du CTG (37 K€), aussi dans le cadre de la PSO (péri et extra scolaire pour 35.5 K€) - de nouvelles demandes dans le cadre du FIPD (jeunesse et prévention) et dans le cadre du contrat de ville pour des projets culturels et des événements festifs.(93.5 K€).

Les subventions en faveur de la politique de la ville représentent 59,5 K€ dont, - des participations de l'ANRT et l'ANCT pour le contrat de collaboration CIFRE de 25.5 K€ , une participation sur la gestion urbaine de proximité de 34 000 €.

Les subventions en faveur de la politique culturelle s'élèvent à 94.5 K€, parmi elles figurent – des financements pour la cité éducative (22 K€), les financements de la DRAC sur les actions scolaires et périscolaires (34 K€), - les financements du Département en soutien aux actions de promotion des pratiques artistiques et des actions extra-scolaires (6 K€), des financements dans le cadre de la résidence littéraire (8 K€)

Les subventions en faveur de la politique sportive s'élèvent à 58 K€, parmi elles figurent des participations pour les actions « a chacun son sommet », aqua +, atout sport, et les actions de proximité.

Les subventions en faveur des actions de prévention pour 40 K€ avec le financement de poste adulte relais.

Les subventions liées aux actions transversales pour 94.8 K€ concernent les actions suivantes : destination Été et Cité Éducative.

La participation de l'ANRU pour le financement du poste de chef de projet pour 48 K€.

A noter cette année, la participation du FARU pour 68 K€ liée à l'accompagnement de la ville auprès des locataires relogés suite à la fermeture temporaire du bâtiment « le Carrare ».

Les autres recettes pour 92 K€ concernent : le FCTVA de fonctionnement pour 40.8 K€, la dotation recensement pour 7 K€, et la participation en tant que mairie pour les titres sécurisés à hauteur de 57 K€.

Les subventions et participations par organismes	BP 2024	BP 2025	BP 25/ BP 24
Subventions de l'État	790 890	745 027	-5,8%
Subventions du département	6 410	7 410	15,6%
Subventions autres organismes	159 360	202 510	27,1%
Autres recettes (Dotations Etat civil et FCTVA)	88 832	104 753	17,9%
Total recettes courantes	1 045 492	1 059 700	1,4%

2.4 Les recettes courantes

Les recettes courantes sont estimées à 3.49 M€ en hausse de 2 % par rapport au BP 2024 (3.42 M€). Elles se décomposent en deux parties avec les produits d'exploitation et les autres produits de gestion courante (loyers).

Les recettes d'exploitation des services pour 2.49 M€ se décomposent comme suit :

- Les produits des services sont estimés à 1.64 M€ dont la restauration municipale pour 1 M€, les entrées piscine pour 175 K€, les accueils périscolaires pour 323 K€, les recettes diverses des activités sportives pour 78 K€, des repas PA pour 27 K€, de la jeunesse pour 17 K€ et 19 K€ pour la culture.
- Les remboursements des mises à disposition de personnel sont estimés à 289 K€ dont 90 K€ pour les agents du pôle Muséal, 65K€ pour des remb. CNRACL d'agents en détachement, 42 K€ pour le CCAS, 35 K€ pour le gardien du Syrlisag...
- Les remboursements de frais sont estimés à 501K€ dont la redevance de l'EHPAD Champ Fleuri 61.5 K€, le remboursement sur convention de gestion de l'éclairage public des mobiliers urbains implantés dans les stations trams et bus 64 K€, la mise à disposition des équipements sportifs 92 K€, les remboursements de la Métropole sur les arbres d'alignement, le désherbage et les feux tricolores 105 K€, les remboursements des bailleurs sur l'agence du quotidien 65 K€, le remboursement pour les élèves Ulis 22.5 K€, le remboursement des charges de la RépAC 19 K€,
- Les concessions et redevances d'occupation de domaine public pour 64.7 K€

Les autres produits des services sont estimés à 995 K€ dont les loyers Carrefour pour 740 K€, Mac Donald pour 54 K€, la Rampe et le Ciné théâtre pour 61K€, la poste annexe pour 32.5 K€, les locations de salles associatives pour 75K€ ...

Les recettes courantes en €	BP 2024	BP 2025	BP 25/ BP 24
Produits des services et du domaine	2 457 590	2 493 273	1,5%
Autres produits de gestion (loyers...)	962 650	995 000	3,4%
Total recettes courantes	3 420 240	3 488 273	2,0%

2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie mais aussi au financement par l'État des contrats aidés.

en €	BP 2024	BP 2025	BP 25 / BP 24
Le remboursement des indemnités journalières	159 000	102 000	-35,8%
Le Financement des contrats aidés	81 000	110 000	35,8%
Les atténuations de charges	240 000	212 000	-11,7%

2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9.9 M€ sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes. Au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 1.32 M€.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2025 la part intérêt de 26 K€ en section de fonctionnement et la part capital de 434 K€ en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le processus budgétaire 2025 est construit sur la poursuite des orientations des années précédentes à savoir l'optimisation des moyens sur l'ensemble des composantes (charges à caractère général, masse salariale ou dépenses de transfert), afin de pouvoir maintenir une épargne de gestion permettant de dégager une épargne nette positive afin de pas hypothéquer les investissements de demain.

Comme lors de la préparation budgétaire 2023 et 2024 qui s'inscrivaient dans un contexte inflationniste important, le budget 2025 est encore marqué par une hausse importante des charges notamment liés à des dépenses imposées et non compensées par l'État comme la hausse de 3 points des cotisations des caisses de retraites de la CNRACL. Il a été ainsi très difficile de contenir un certain nombre de postes de dépenses.

L'évolution de l'inflation hors tabac estimée pour l'année 2025 serait de moins de 2 % et permet de contenir certains postes de dépenses de la collectivité comme les charges à caractère général. Néanmoins, les charges de personnel ont progressé significativement suite à des mesures réglementaires applicables en 2023 et 2024, à cela se rajoutera donc pour 2025 la hausse de 3 points de CNRACL.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de gestion entre 2024 et 2025. Chaque chapitre est expliqué par la suite dans le document.

Les charges de gestion s'élèvent à 56.3 M€. Comparées à 2024, elles progressent de 1,32% par rapport au budget primitif 2024 soit 734 K€ en valeur absolue.

Elles se répartissent comme suit : 10.3 M€ pour les dépenses courantes des services, 33.4 M€ pour les dépenses de personnel, 12 M€ pour les dépenses de transfert.

En euros	BP 2024	BP 2025	BP 25 / BP 24
Chapitre 011 – Charges à caractère général	10 261 600	10 320 000	0,57 %
<i>Dépenses courantes</i>	<i>7 516 250</i>	<i>7 580 550</i>	<i>0,86 %</i>
<i>Fluides (eau, électricité, gaz, CCIAG, Carburants)</i>	<i>2 745 350</i>	<i>2 739 450</i>	<i>-0,21 %</i>
Chapitre 012 – Charges de personnel	33 370 000	33 900 000	1,59 %
Chapitre 65 – Charges de transfert	11 900 000	12 020 600	1,01 %
Chapitre 014 – Atténuation de produits	3 000	28 000	833,33 %
Total des charges de gestion	55 534 600	56 268 600	1,32 %

3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes des services s'élèvent à 10.3 M€ et sont en augmentation de 0,57 % par rapport à 2024 soit + 58 K€, ce qui traduit un effort collectif de rationalisation et d'optimisation pour contrebalancer une inflation estimée en 2025 de 2 %.

Concernant les charges à caractère général, un certain nombre d'augmentations subies sont à prendre en compte telles que la hausse du coût de l'alimentation (5 % sur la cuisine centrale), de certaines charges locatives liées à des travaux programmés, des dépenses de maintenance dans les bâtiments (toitures photovoltaïques, fermetures, défibrillateurs...)

Afin de contenir l'évolution des dépenses et maintenir les équilibres budgétaires essentiels, des réductions ont été effectués sur des dépenses n'impactant pas les services publics essentiels à la population.

De plus, certaines dépenses ont pu être revues à la baisse grâce à des optimisations comme pour les taxes foncières, certaines prestations de services, des frais de télécommunications...

Le poste des assurances se stabilise après avoir connu une très forte augmentation en 2024 qui fut un phénomène national et qui impacte fortement les finances communales. En effet ce dernier avait connu une

croissance de près de 40 % soit 71 K€ de plus qu'en 2023. Pour 2025, ce poste de dépense se stabilise ainsi que l'ensemble des postes énergétiques même si le poste « gaz » connaît une baisse de 23 % tandis que celui de la compagnie de chauffage connaît lui une augmentation de 7 %. Les coûts de l'électricité se stabilisent également.

A noter que les modes de gestion engagés depuis plusieurs années et les mesures de régulations décidées dès l'été 2022 ainsi que les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent également d'amortir partiellement la hausse des trois dernières années.

Les dépenses courantes des services en €	BP 2024	BP 2025	BP 25/BP24 en €	BP 25 / BP 24 en %
Dépenses courantes	7 259 250	7 328 050	68 800	0,95 %
Assurances	257 000	252 500	-4 500	-1,75 %
Fluides	2 745 350	2 739 450	-5 900	-0,21 %
<i>Eau</i>	<i>230 000</i>	<i>250 000</i>	<i>20 000</i>	<i>8,70 %</i>
<i>Électricité</i>	<i>1 307 200</i>	<i>1 304 200</i>	<i>-3 000</i>	<i>-0,23 %</i>
<i>Chauffage</i>	<i>750 000</i>	<i>800 000</i>	<i>50 000</i>	<i>6,67 %</i>
<i>Combustible</i>	<i>325 400</i>	<i>250 500</i>	<i>-74 900</i>	<i>-23,02 %</i>
<i>Carburants</i>	<i>132 750</i>	<i>134 750</i>	<i>2 000</i>	<i>1,51 %</i>
Total des dépenses courantes	10 261 600	10 320 000	58 400	0,57 %

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Echirolles	16,25%	15,99%	15,72%	16,05%	16,15%	16,10%	17,73%	16,83%	17,73%	18,77%	18,48%	18,02%
Strate 20-50000 habitants *	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	22,14%	22,52%	21,07%	22,02%	23,42%			

* source DGCL

3.2 Les dépenses de personnel

La masse salariale varie mécaniquement chaque année en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais d'autres mesures réglementaires peuvent impacter les charges de personnel. Chaque année un travail est élaboré sur la maîtrise de l'évolution de la masse salariale (départ en retraite non remplacé, réduction des heures supplémentaires et des remplacements, ...) pouvant absorber les éléments mécaniques cités ci-dessus. Depuis 2023, le travail de maîtrise sur l'évolution des charges de personnel ne permet plus de neutraliser les mesures réglementaires subies décidées par l'État et qui restent non compensées, notamment la revalorisation du point d'indice de 1,5 % en 2024 (après celle de 2023 à hauteur de 3,5%) puis cette année l'augmentation de 3 points de cotisations de la CNRACL qui explique à lui seul une augmentation en valeur absolue de 450 K€. Ajouter à cela la fin de la compensation de l'État de l'augmentation d'un point appliqué en 2024 pour 150 K€. Soit un total de 600 K€ à financer pour l'année 2025. De plus, afin de réduire le déficit de la caisse de retraite des fonctionnaires, l'État a prévu une augmentation chaque année de 3 points d'ici 2028, soit un total cumulé de 1.8 M€ de charges supplémentaires toutes choses égale par ailleurs.

La masse salariale augmente en 2025 de 530 K€ (+1,6%), soit un prévisionnel estimé à 33.9 K€.

En M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses de personnel	28,7	28,6	28,7	29	30,4	29,8	30,8	33,4	33,9

L'évolution de la masse salariale correspond à plusieurs augmentations structurelles :

- +332 K€ liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ce qui correspond aux avancements d'échelons, de grade et de promotion interne.
- +450 K€ pour l'augmentation de 3 points sur la cotisation patronale de la CNRACL.
- +150 K€ pour la prise en charge de l'augmentation de 1 point de l'assurance maladie pour la CNRACL qui avait été uniquement compensée en 2024.
- +198 K€ qui prennent en compte des besoins nouveaux des services, des renforts, des remplacements ainsi que les effets de réorganisation pour maîtriser la masse salariale ainsi que les régularisations des éléments de payes de 2024 sur 2025.
- +50 K€ pour la revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale afin d'améliorer l'attractivité des postes.
- +212 K€ pour prendre en compte les éléments hors paye ainsi que l'aide à la restauration le midi pour des agents communaux.
- Enfin, pour prendre en compte la réalité du marché du travail et plus spécifiquement la situation de nombreuses filières pénuriques notamment dans la fonction publique, qui engendre des périodes de vacances de postes importantes, la ville a souhaité rapprocher les prévisions budgétaires à cette réalité et ainsi estimer une « consommation annuelle des crédits à hauteur de 98 % de l'ensemble des postes budgétés ». Cette non réalisation de 2 % génère ainsi une réduction de près de 860 K€ de l'enveloppe globale du chapitre 012.

En €	BP 2024
Dépenses de personnel – BP 2024	33 370 000
Glissement vieillesse technicité (1%)	331 950
Augmentation de 3 points de la CNRACL	450 300
1point d'assurance maladie URSSAF pour la CNRACL	150 000
Réorganisation, Contrats aidés, postes financés Enveloppes de remplacements, renforts, besoins des services ...	198 000
Revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale	50 000
Eléments hors payes + aide à la restauration agents	212 000
<i>Ajustement prenant en compte les périodes de vacances de postes liées aux départs / mutation...</i>	<i>-862 250</i>
Dépenses de personnel – BP 2025	33 900 000

Pour 2025, la prévision budgétaire anticipe une augmentation des Équivalents Temps Plein (ETP) rémunérés, portant le total à 755 ETP, soit une hausse de +13,2 ETP par rapport à 2024 (741,79 ETP chiffre mis à jour courant 2024). Cette progression s'inscrit dans une stratégie d'optimisation des effectifs pour répondre aux besoins des différentes directions, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Évolution à la hausse surtout dans l'enveloppe des agents permanents (+15,35 ETP)

L'expansion de l'enveloppe dédiée aux agents permanents traduit un effort d'adaptation des effectifs aux réalités des services. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Réorganisations et pérennisation de besoins existants : Certaines missions, auparavant couvertes par des enveloppes de renfort ou de remplacement, ont été intégrées dans les effectifs permanents.
- Création de postes en doublon : Cette démarche permet de gérer des situations d'inaptitude, où plusieurs agents sont en attente de reclassement.
- Réorganisation de certaines directions : La création de trois nouveaux postes, ainsi que la budgétisation d'un poste de responsable resté vacant en 2024, répondent aux évolutions structurelles des services.

Cette hausse des effectifs va permettre une gestion anticipative et rationnelle des ressources humaines, alliant adaptation aux besoins des services et maîtrise budgétaire.

Enveloppes de renfort et de remplacement (+0,85 ETP) :

L'évolution des effectifs de renfort et de remplacement reste relativement stable, avec une légère augmentation de +0,85 ETP.

L'augmentation des absences pour raisons médicales, notamment les arrêts longue durée et les temps partiels thérapeutiques, continue de peser sur les effectifs. Toutefois, la création de postes en doublon et la régularisation de certains besoins ont permis de réduire le recours aux enveloppes de renfort et de remplacement dans certaines directions.

Évolution des emplois aidés (-3 ETP)

On note une baisse de -3 ETP, qui reflète des situations bien différentes :

- Une baisse de -0,5 ETP sur les contrats adultes-relais. contrats adultes-relais QRR (Quartiers de Reconquête Républicaine) financés par l'État mais baisse en terme d'ETP avec une baisse expliquée par un poste non budgété une partie de l'année.
- Le recrutement de 9 Parcours Emplois Compétences (PEC) (contre 12 en 2024) explique également cette baisse.
- Le maintien du nombre d'apprenti, soit une stabilité par rapport à 2024.

Les subventions destinées aux emplois aidés, notamment les PEC, sont en diminution. Cette tendance pourrait impacter à moyen terme la capacité de recrutement en faveur de ces publics spécifiques.

Les postes financés	Financeurs	Montant
Emploi CIFRE (fin au 31/08/2025)	ANCT/ANRT	8 750
Agence du quotidien – Adulte relais	État	15 207
Chargé de mission – Agence du quotidien	AIH/OPAC/SDH	33 333
NPNRU Villeneuve – Chargée de mission	Métropole	50 000
Prévention – 2 Adultes relais	État	39 918
Agents recenseurs – Indemnités	Etat	6 687
Remb PECS – Contrats aidés – 9	État	5 000
	TOTAL	158 896

3.3 Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont évaluées à 12 M€. Elles augmentent de 1 % par rapport au BP 2024 soit en valeur absolue 121 K€. Cette hausse est principalement expliquée par les dépenses exceptionnelles d'hébergements (59 K€) des locataires suite à la fermeture provisoire du bâtiment le Carrare pour danger et risques impérieux dans l'attente de travaux permettant la sécurisation du site. Des participations du FARU à hauteur de 68 K€ sont également prévues en recette. (voir page 21).

Les dépenses de transfert comprennent les subventions CCAS pour 6.5 M€ et autres opérateurs (RéPAC, Le TRACé, EVADE) pour 2.34 M€, les participations aux syndicats intercommunaux pour 1.51 M€, les subventions au tissu associatif pour 1.07 M€ et les autres dépenses de transfert pour 596 K€ (dont les dépenses d'hébergements vues plus haut).

Les dépenses de transfert en €	BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Subvention au CCAS	6 500 000	6 500 000	0,0%
Subventions aux opérateurs (Repac, TRACé, Evade)	2 342 169	2 342 169	0,0%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 480 200	1 511 469	2,1%
Subventions au tissu associatif	1 067 477	1 070 815	0,3%
Autres dépenses de transfert	510 154	596 147	16,9%
Total	11 900 000	12 020 600	1,0%

3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac, Le TRACé) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre des politiques publiques « déléguées » (Évade). L'ensemble de ces participations sont reconduites 2025 à hauteur de 8.8M€.

A noter que le CCAS prévoit à compter de juillet 2025 d'instaurer la prime d'attractivité pour les postes de la petite enfance pour un coût supplémentaire de 87,5 K€.

Subventions aux opérateurs en €	BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
CCAS	6 500 000	6 500 000	0,0%
RéPac	513 600	513 600	0,0%
Le TRACé	451 267	451 267	0,0%
Evade	1 377 302	1 377 302	0,0%
Total Subventions	8 842 169	8 842 169	0,0%

3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2025, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1.51 M€ en hausse de 2,1 % (soit 31K€) qui s'explique principalement par une augmentation de la contribution au SITPI. Le contingent de la ville sera le même que celui versé en 2024, et l'augmentation est liée à la souscription d'une évolution du logiciel RH pour le recrutement.

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2024	BP 2025	BP 25/ BP 24
Ecole de musique J Wiener – CRI	762 000	762 000	0,0%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent + pactes + Oxalys	453 000	482 769	6,6%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	47 000	47 000	0,0%
Les moulins de Villancourt	40 700	40 700	0,0%
Dispositif de sécurité Inter-Bailleurs	14 500	16 000	10,3%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations aux syndicats intercommunaux	1 480 200	1 511 469	2,1%

3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1.07 M€ en augmentation de 0,3% par rapport au budget 2024. Les variations sont à la marge, le détail par associations se trouve dans l'annexe du présent rapport (pages 40-43).

Subventions au tissu associatif en €	BP 2024	BP 2025	BP 25/ BP 24
Vie associative et relations internationales	60 197	60 532	0,6%
Environnement	9 950	9 875	-0,8%
Comité social local	117 094	100 060	-14,5%
Culture	37 371	34 585	-7,5%
Sports	592 100	642 970	8,6%
Jeunesse	159 613	122 913	-23,0%
Prévention	16 500	16 500	0,0%
Éducation	66 002	74 380	12,7%
Habitat	9 000	9 000	0,0%
Total des subventions au tissu associatif	1 067 827	1 070 815	0,3%

3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Les autres dépenses de transfert augmentent globalement de 16,9 %. Elles sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 377 000 € et reste stable par rapport au BP 2024. Les autres contributions augmentent, elles s'expliquent par les dépenses d'hébergements exceptionnelles (voir plus haut).

Les autres dépenses de transfert en €	BP 2024	BP 2025	BP 25/ BP 24
Indemnités élu-es	377 000	377 000	0,0%
Autres contributions	133 154	219 147	64,6%
Total autres dépenses de transfert retraitées	510 154	596 147	16,9%

L'INVESTISSEMENT

4.1 Les dépenses d'investissement

Pour 2025, le volume des investissements reste conséquent (17,37M€) pour un environnement préservé et un meilleur cadre de vie.

Les dépenses réelles d'investissement 2025 se décomposent en deux parties :

- 1 Des dépenses financières pour 6.61 M€.** Elles sont affectées au remboursement du capital de la dette pour 3.45 M€, à une enveloppe de 2.68 M€ pour des remboursements temporaires d'emprunts éventuels, à un remboursement de taxe d'aménagement indûment perçu à hauteur de 167 K€ cette année (le solde de 63 K€ en 2026) à des versements de cautions pour 10 K€, une participation en capital à l'AFL pour 31 K€, l'attribution de compensation d'investissement pour 210 K€, une enveloppe d'avance sur marchés publics pour 50 K€.
- 2 Des dépenses d'équipement pour 10.77 M€.** Elles sont réparties en deux grands thèmes : **le maintien d'actif** avec les réhabilitations, la modernisation et les mises aux normes, les acquisitions de renouvellement et **les créations nouvelles** avec les acquisitions, le développement du patrimoine et les espaces publics ainsi que d'autres dépenses non réparties entre ces 2 grands thèmes.

Le maintien d'actif pour 7.07 M€ avec 3 grandes déclinaisons :

Réhabilitations pour 5.34 M€ dont :

3.54 M€ sur les réhabilitations de bâtiments administratifs avec notamment :

- ✓ Une enveloppe de 1.01 M€ pour une 1ère phase de travaux de la toiture sommitale (structure, isolation, skydome, protection collective) de « La Rampe », avant l'installation du photovoltaïque en 2026.
- ✓ Une enveloppe pour le Plan école de 645 K€ notamment pour finaliser le remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jean Moulin (220 K€) ; des études pour la future restructuration de l'école Danièle Casanova (150 K€) ; la rénovation des sanitaires de l'élémentaire J.Moulin...
- ✓ Dans le cadre du NPNRU de la Villeneuve, des études et travaux pour la rénovation du pôle d'animation mutualisé de la Butte à hauteur de 1 M€ et de 140 K€ pour les études du futur multi-accueil du Limousin...

1.8 M€ sur les espaces publics avec notamment :

- ✓ La poursuite du programme d'éclairage public « full led » pour 150 K€,
- ✓ Des réfections et renouvellement de jeux pour enfants pour 73 K€ ,
- ✓ Divers travaux sur la voirie et cheminements communaux dont ceux du parc Maurice Thorez pour 115 K€,
- ✓ Une enveloppe de 80K€ pour le budget participatif des Granges,
- ✓ La rénovation des courts de tennis du parc Maurice Thorez pour 110 K€,
- ✓ Un soutien à la réhabilitation des copropriétés (dispositif PIC) situées dans le périmètre du NPNRU pour 160 K€...

Modernisation et mise en conformité pour 559 K€ dont :

- Une enveloppe prévisionnelle de 300 K€ pour les améliorations thermiques et 258K€ sur les mises aux normes des bâtiments communaux.

Acquisitions renouvelées pour 1.17 M€ dont :

- Le renouvellement du parc véhicule à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » pour 380 K€,
- Le renouvellement du matériel et mobilier de l'ensemble des services de la ville pour 496 K€ (restaurants municipaux, entretien des locaux, espaces extérieurs, équipements sportifs, établissements culturels...) et
- 296 K€ pour le renouvellement du matériel et outils numériques (plan numérique, téléphonie, logiciels métiers et postes informatiques).

Les créations pour 3.56 M€ avec :

Acquisitions nouvelles de matériels et mobiliers pour 194 K€

Développement du patrimoine et des espaces publics pour 3.36 K€ dont :

- 357 K€ de créations sur les bâtiments avec notamment :
 - ✓ Une étude pour les aménagements de consolidation et de restauration de la chapelle des Templiers pour 75 K€
 - ✓ Des travaux d'aménagement de la nouvelle MDH Ecureuils pour 201 K€
- 180 K€ dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection
- 126 K€ dans le cadre du Plan Climat Air Energie dont des études pour des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école P.Langevin. Des travaux de réseaux de chauffage de l'école seront réalisés cette année avant les travaux de surface en 2026.
- 2.8 M€ de créations sur les espaces publics avec principalement
 - ✓ 1,96 M€ de travaux liés au NPNRU Eco-quartier Villeneuve pour des aménagements urbains des Etats généraux Sud Ouessant, les abords du Limousin, parking du Vivarais, la réhabilitation de l'aire de jeux du Maine, la rampe du Limousin, la participation au futur pôle de santé de la Butte,
 - ✓ La participation au projet connexion pôle gare pour 123 K€,
 - ✓ L'aménagement du corridor écologique aux Templiers pour 91 K€,
 - ✓ Des aménagements urbains aux abords de Grand'Place pour 206 K€.

Les autres dépenses d'équipement pour 136 K€ avec :

Des travaux de sécurisation pour 24 K€ au Carrare, 39 K€ d'aide aux co-propriétés dans le cadre du dispositif « Mur-Mur2 », diverses études urbaines pour 35 K€, 35 K€ de matériels pour la prévention santé des agents...

3 Des restes à réaliser de 2024 pour 4.4 M€

4 La reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement de 2024 pour 3.71 M€.

4.2 Le financement des investissements

- Globalement les dépenses d'investissement représentent 25.5 M€ et se décomposent de la manière suivante : 15.2 M€ pour les dépenses d'équipement (10.8 M€ au BP et 4.4 M€ de restes à réaliser), 6.6 M€ de dépenses financières (dont le remboursement du capital de la dette pour 3.45 M€), et 3.7 M€ de reprise du déficit du résultat antérieur.

Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

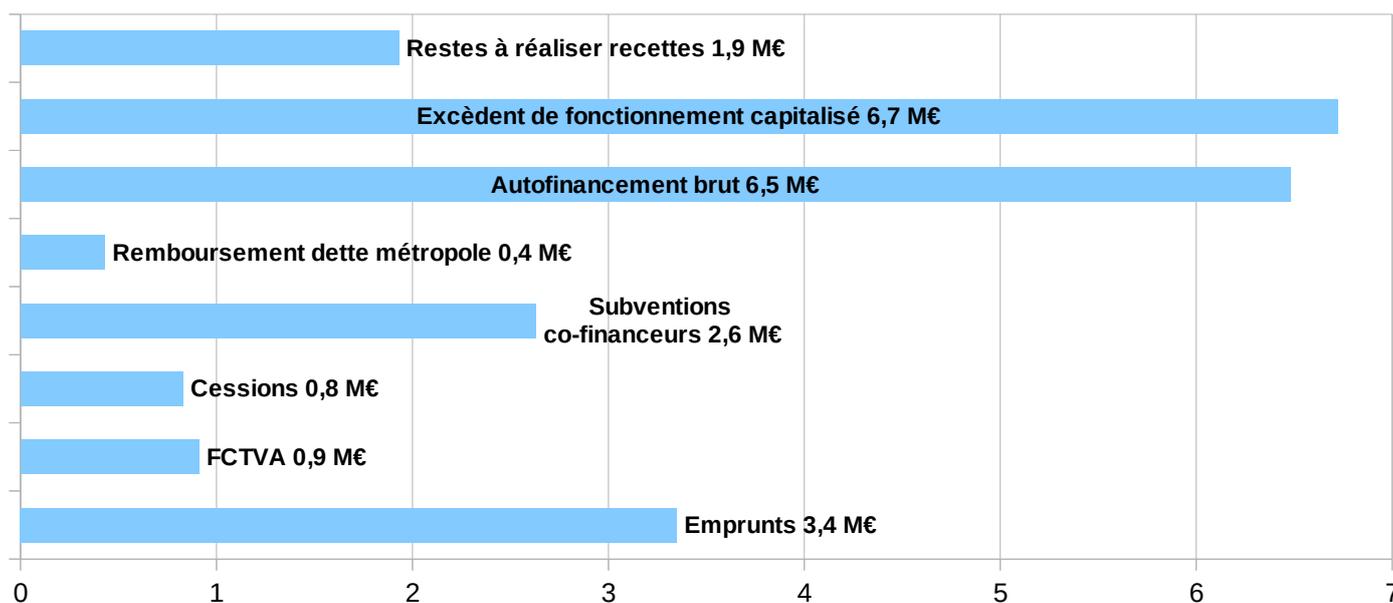
- de l'autofinancement brut pour 6.48 M€ associant l'épargne brute pour 3.76 M€ et la reprise anticipée du résultat de fonctionnement pour 2.72 M€,
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 434 K€,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 909 K€,
- des subventions co-financeurs pour 2.63 M€ avec principalement :
 - 1.6 M€ sur le NPNRU Eco-quartier Villeneuve pour les projets suivants :
 - ✓ 994 K€ pour le pôle d'animation de la Butte
 - ✓ 578 K€ pour la réhabilitation de l'école JP Marat
 - ✓ 196 K€ pour les aménagements des espaces publics des Etats Généraux
 - 425 K€ pour la rénovation de la toiture de la Rampe

- 100 K€ dans le cadre du programme « Full Led » par la CEE et Fonds verts ;
 - 97 K€ dans le cadre du PUP de l'opération République/Colas/Reynier ;
 - 80 K€ pour les études de sécurité de la salle d'escalade
 - 50 K€ pour la poursuite de déploiement de la vidéoprotection ;
- des cessions de terrains sur l'opération Navis 2 pour 830 K€
 - des remboursements de cautions pour 10 K€ et d'avances sur marchés publics pour 50 K€.
 - d'une enveloppe d'emprunt inscrite à hauteur de 3.35 M€
 - de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2024 de la section d'investissement et le déficit sur les restes à réaliser pour 6.18 M€ ;
 - des restes à réaliser en recettes pour 1,92 M€.

Soit un total de financement de 25.5 M€.

- **La couverture du capital de la dette de 3.45 M€** est largement assurée par les ressources propres générées par : l'épargne brute de 3.76 M€, la reprise des résultats de fonctionnement de 2.72 M€, le remboursement de la dette Métropole de 434 K€, le FCTVA de 909 K€ et les recettes de cessions de 830 K€. *Le principe budgétaire d'équilibre réel est bien respecté avec un surplus de couverture de 5.20 M€.*

Répartition des recettes d'investissement en M€



5 L'ENDETTEMENT

5.1 La capacité de désendettement

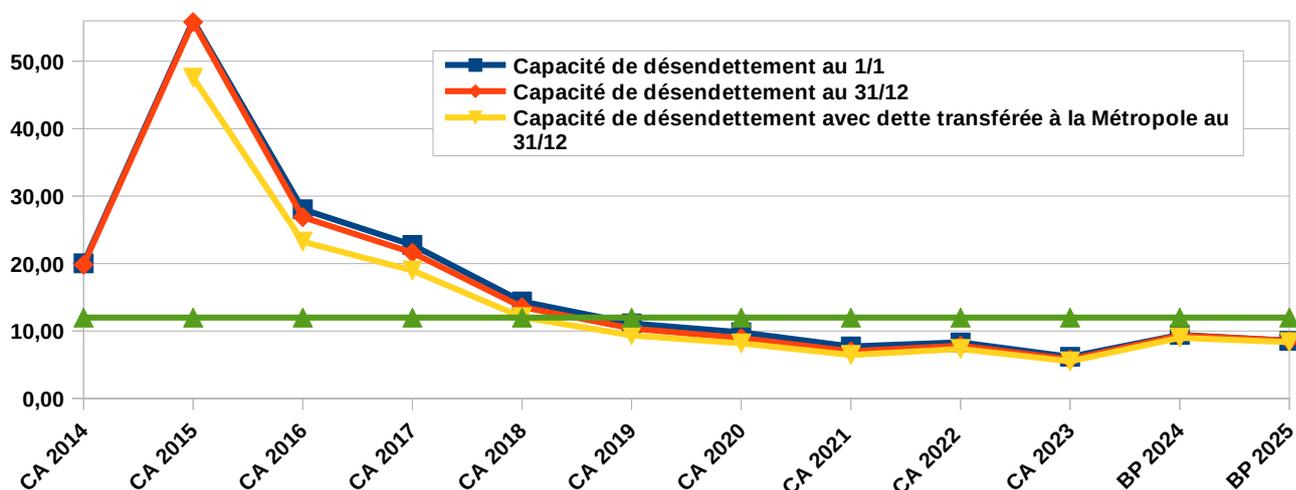
Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'évolution de l'encours de dette de 2016 à 2025 est proposée dans le tableau ci-dessous au 1 janvier de l'exercice, au 31 décembre de l'exercice et au 31 décembre de l'exercice en intégrant la dette transférée à la Métropole.

La capacité de désendettement est elle aussi présentée au 1 janvier, au 31 décembre et au 31 décembre en intégrant la dette Métropole.

En €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Montant emprunté	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0	0	1 400 000	1 400 000	3 370 000	3 346 577
Remboursement du capital de la dette	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740	3 955 886	3 635 687	3 622 980	3 600 000	3 450 000
Encours de la dette au 1/1	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	43 191 360	39 235 474	36 999 787	34 776 207	32 187 380
Encours de la dette au 31/12	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	43 191 360	39 235 474	36 999 787	34 776 807	34 546 207	32 083 957
Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12	48 892 876	47 103 133	45 002 868	42 530 430	39 333 893	36 129 665	34 568 579	32 941 602	33 226 836	31 198 647
Évolution de l'encours	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 705	-4 023 740	-3 955 886	-2 235 687	-2 222 980	-230 000	-103 423
Épargne brute hors cessions	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 777	4 817 265	5 599 618	4 717 074	5 990 179	3 692 652	3 764 193
Capacité de désendettement au 1/1	28,05	22,77	14,39	11,12	9,80	7,71	8,32	6,18	9,42	8,55
Capacité de désendettement au 31/12	26,88	21,62	13,56	10,38	8,97	7,01	7,84	5,81	9,36	8,52
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole au 31/12	23,26	18,98	12,06	9,35	8,17	6,45	7,33	5,50	9,00	8,29

Evolution de la capacité de désendettement de 2014 à 2025 en années

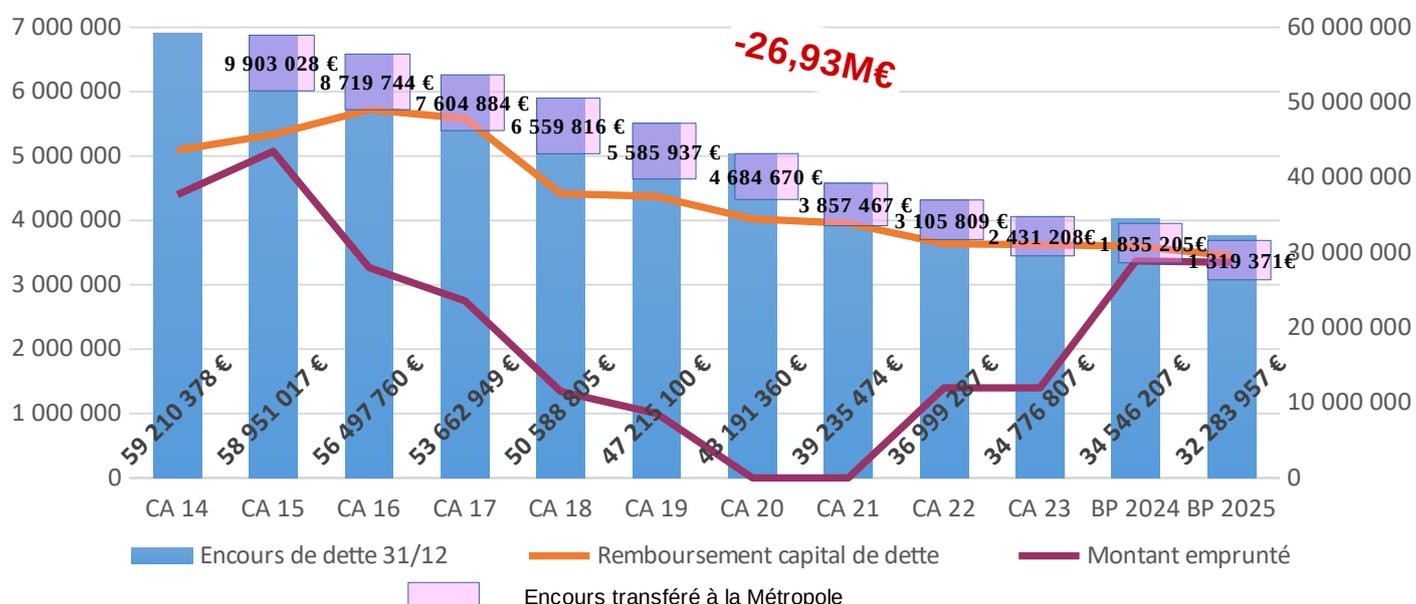


La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et de la baisse des dotations de l'État. Entre 2020 et 2025, la poursuite du désendettement de la Commune et l'amélioration de l'épargne brute permettent de présenter une capacité de désendettement à moins de 10 années .

Il apparaît incontestable que la ville d'Échirolles s'est désendettée de façon remarquable depuis 2014 avec une baisse de l'encours de dette de 26,93M€.

Au 1^{er} janvier 2014, la dette par habitant était de 1 661 €, elle est de 862 € au 1^{er} janvier 2025 (929 € au 1/1/2024) soit une baisse de la charge de la dette par habitant de – 799 € entre 2014 et 2025 soit une dette par habitant divisée par 2 en 11 ans.

Evolution du capital et de l'encours de la dette au 31/12



5.2 Une dette maîtrisée et en baisse depuis plusieurs années

L'encours de dette au 1er janvier 2025 s'élève à 32,19 M€. Il était de 34,78 M€ au 1^{er} janvier 2024. La Ville s'est désendettée de 2,59 M€ en 2024.

Index	Nb	Encours au 01/01/2025	%
FIXE	17	13 187 169,28	40,97%
LIVRETA	8	6 964 776,46	21,64%
EURIBOR03M	6	5 620 413,46	17,46%
EURIBOR12M	1	4 891 899,29	15,20%
TAG01M	1	877 405,52	2,73%
TAM	1	272 250,00	0,85%
ESTERAJUSTE	1	240 625,00	0,75%
EURIBOR01M	1	132 840,95	0,41%
TOTAL	36	32 187 379,96	

Cette structure avec une part de taux fixe à 41% permet à la Ville de profiter des taux qui restent relativement bas sur une partie de son encours. Les taux moyens fixes s'élèvent à 2,78 %.

La part des taux variables (y compris les livrets A) s'élève à 59%. Les taux moyens variables de la ville s'élèvent à 2,93 %.

Les taux variables choisis sont sans risque pour la Ville, ce que démontre la grille Gissler ci-dessous.

L'intégralité des contrats sont positionnés en A1 soit le risque le plus faible.

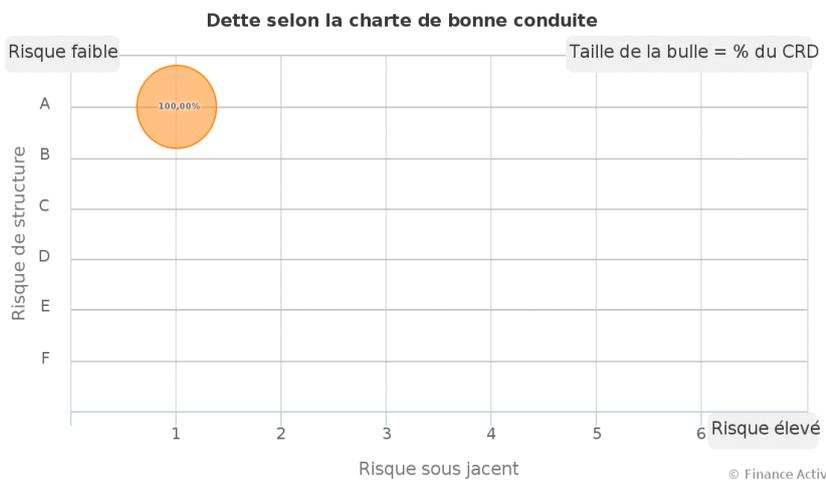
La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

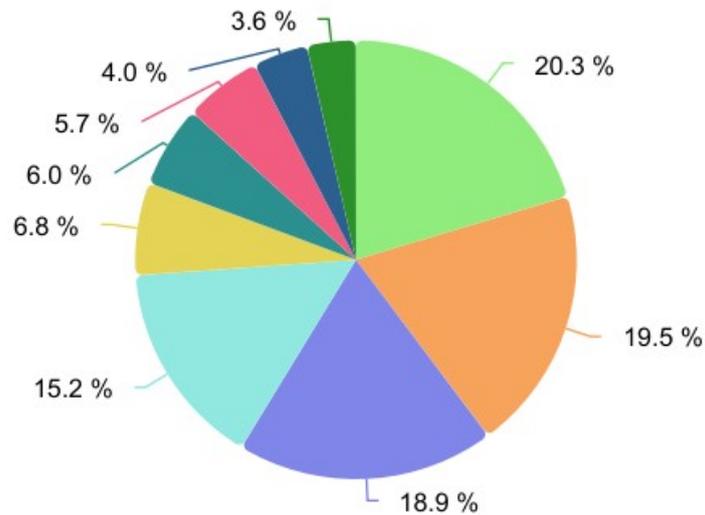
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

L'intégralité des contrats de la ville d'Échirolles sont positionnés en A1, soit avec le risque le plus faible.



La dette par prêteur se répartit entre de nombreux établissements historiques :



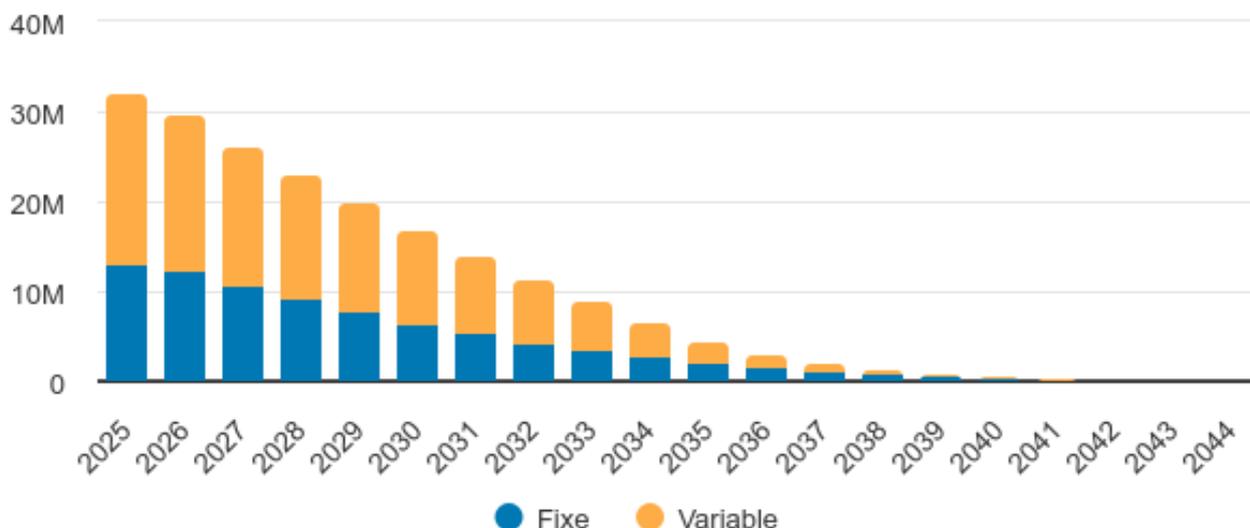
Caisse des Dépôts et Consignations	-	20,33	6 544 889,44
Caisse de Crédit Agricole	-	19,46	6 264 773,33
Caisse d'Épargne	-	18,89	6 079 864,53
Crédit Foncier	-	15,20	4 891 899,29
Société Générale	-	6,82	2 196 542,87
La Banque Postale	-	6,02	1 938 879,89
C.L.F./DEXIA	-	5,69	1 830 865,10
Crédit Mutuel	-	4,01	1 290 009,99
DEXIA Credit Local	-	3,57	1 149 655,52
TOTAL			32 187 379,96

Les taux sont repartis à la hausse depuis 2023 avec l'augmentation des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne dans un contexte inflationniste, ce qui a engendré une augmentation importante des frais d'intérêts notamment en 2023 et en partie sur le 1^{er} semestre 2024. Pour 2025, les taux devraient à nouveau baisser voire se stabiliser.

Compte tenu de l'extinction de la dette (la Ville a contracté un emprunt de 1,4M€ en 2024) et des derniers taux connus, l'annuité 2025 est évaluée à 4.4 M€ avec un remboursement en capital de 3.45 M€ et 954K€ en intérêts.

Ci-dessous, le profil d'extinction théorique de la dette sans aucun nouvel emprunt à compter de 2025.

Extinction de l'encours



Toutefois en 2025, l'emprunt d'équilibre proposé est de 3.35 M€ tandis que le remboursement annuel du capital s'élève à 3,45 M€, ainsi la ville prévoit de se désendetter légèrement.

Par ailleurs, la Ville continue de bénéficier du mécanisme de la dette récupérable auprès de la Métropole dans le cadre des emprunts voirie reconstitués et non transférés au moment du transfert de la compétence au 1er janvier 2015.

Les montants attendus en 2025 sont de 434 K€ pour le capital et 26 K€ pour les intérêts. Pour mémoire, le CRD initial qui aurait dû être transféré était à hauteur de 9.9 M€.

Le CRD de la dette de la Ville au 1^{er} janvier est de 32.19 M€ et serait de 31.75 M€ si les contrats concernant la voirie avaient été transférés.

5.3 Des opérations de gestion de la dette active pour 2025

Les services de la ville suivent quotidiennement la trésorerie de la collectivité et des outils financiers permettent d'optimiser cette trésorerie en fonction des disponibilités et des besoins. Ces opérations permettent soit d'enregistrer des intérêts donc des recettes de fonctionnement où bien de réduire les frais d'intérêts de certains prêts en les remboursant temporairement et donc de permettre de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement.

5.3.1 Placement de trésorerie

La ville a cédé en date du 04 décembre 2023 un bien du patrimoine pour un montant de 891 000€. Cette somme peut être placée sur un compte à terme ouvert auprès de l'État à des comptes à terme avec des rémunérations sur taux variables.

Par exemple, ces placements réalisés en fonction des surplus de trésorerie ont généré en 2024 des intérêts à hauteur de 32.6 K€ et devraient générer environ 8 K€ en 2025 et sont inscrits en recette de fonctionnement au chapitre 76.

En fonction des disponibilités de trésorerie de la ville, cette opération pourra être reconduite par période trimestrielle.

5.3.2 Remboursements anticipés temporaires

Dans le cadre de ses opérations d'investissement, la ville d'échirolles a contracté dans le passé plusieurs prêts auprès de la CACIB. Ces contrats disposent de la possibilité d'un remboursement anticipé temporaire, financé par la CACIB à hauteur de 100% de l'EONIA, soit à ce jour l'Ester€+0,08%. Cette option permet de réduire le montant de la charge d'intérêt sur chacun de ces tirages, pour une durée allant de 15 jours à un an. Compte tenu des taux d'intérêts et du taux de l'Ester€ à 2,92% en janvier 2025, cette option permettrait une réduction des frais financiers d'environ 9 000€ par mois.

En effet, ces opérations sur 2024 ont permis d'économiser 95 K€ en frais d'intérêts sur toute l'année.

Le remboursement possible concerne le total du capital restant dû des 4 contrats de la CACIB pour un montant total de 2.68 M€ en 2025 (ces montants sont inscrits en dépense et recette des comptes 16 en investissement).

Lorsque la trésorerie le nécessitera, il sera ainsi procédé à la demande de tirage des montants de capital restant dû pour chacun des tirages concernés, ils seront alors réintégrés dans l'encours de dette de la ville pour la durée contractuelle restante.

Les économies éventuelles n'ont pas été chiffrées et inscrites au BP 2025, du fait de l'incertitude des durées de remboursements envisageables.

Répartition des subventions aux associations

Associations	BP 2025
CSL	100 060
COMITE SOCIAL LOCAL	100 060
SUBVENTION DE FONCT LPO	1 000
SUBVENTION DE FONCT ADTC	500
SUBVENTION DE FONCT SPA	500
SUBVENTION DE FONCT TICHODROME	3 700
SUBVENTION DE FONCT CRIIRAD	175
SUBVENTION DE FONCT GENTIANA	500
SUBVENTION DE FONCT ASSOCIATION LE REFUGE DES ÉCAILLES POUR APPEL A PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE-ENVELOPPE	500 3 000
DIRECTION DE LA VILLE DURABLE	9 875
SUBVENTION AUX PROJETS : MARCHE DE NOËL	26 100
SUBVENTION DE FONCT DIVERSES ASSOCIATIONS	6 640
SUBVENTIONS AUX PROJETS/ACTIONS DES ASSOCIATIONS SUR TERRITOIRE ECHIROLLOIS	22 792
VIE ASSOCIATIVE	55 532
SUBVENTION SOS MEDITERRANNEE	1 000
SUBVENTION A LA PALESTINE – CENTRE SOCIAL CULTUREL ASKAR	4 000
RELATIONS INTERNATIONALES	5 000
DIRECTION VIE DES QUARTIERS – ÉGALITÉ – CITOYENNETÉ	60 532
SUBVENTION AFMD	1 500
SUBVENTION AFRIC IMPACT	2 000
SUBVENTION AIR DU TEMPS	1 110
SUBVENTION ALP OPÉRETTE	350
SUBVENTION ASSOCIATION POUR UN ORGUE A ÉCHIROLLES	700
SUBVENTION AUX AGRÈS DU VENT	2 000
SUBVENTION AVALANCHE DANSE	200
SUBVENTION CHORALE DE L'AMITIÉ	915
SUBVENTION ENSEMBLE MUSICAL L'ÉCHO D'ÉCHIROLLES	2 500
SUBVENTION ENSEMBLE MUSICAL L'ÉCHO D'ÉCHIROLLES	13 805
SUBVENTION GRAPHE	2 500
SUBVENTION KALÉIDOSCOPE	3 255
SUBVENTION LES ATELIERS DE LA DANSE	2 015
SUBVENTION REG ARTS	1 735
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	34 585

Associations	BP 2025
SUBVENTION AIKIKAI	250
SUBVENTION ALE ATHLÉTISME	4 900
SUBVENTION ÉCHIROLLES BADMINTON	2 310
SUBVENTION ALE BASKET	11 410
SUBVENTION ÉCHIROLLES BOXE	10 850
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	5 845
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	16 300
SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	2 000
SUBVENTION ALE ÉCHECS	580
SUBVENTION ALE ESCALADE	0
SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)	0
SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE	6 405
SUBVENTION ALE HANDISPORT	2 100
SUBVENTION ALE IDÉALE DANSE	2 100
SUBVENTION ALE PÉTANQUE	0
SUBVENTION ALE RUGBY	14 105
SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	2 870
SUBVENTION SPRINT CLUB	0
SUBVENTION TENNIS CLUB ÉCHIROLLES	21 000
SUBVENTION AL ÉCHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	31 500
SUBVENTION ÉCHIROLLES TRIATHLON	1 750
SUBVENTION ALE VOLLEY	700
SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE	0
SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL	2 100
SUBVENTION BE API	500
SUBVENTION.CLUB BOULISTE ÉCHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	1 000
SUBVENTION FOOTBALL CLUB ÉCHIROLLES	85 400
SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO	10 500
SUBVENTION HANDBALL CLUB ÉCHIROLLES EYBENS	28 000
SUBVENTION JUDO CLUB ÉCHIROLLES	12 600
SUBVENTION MONTAGNE ÉVASION	950
SUBVENTION GRENOBLE ALP 38	25 830
SUBVENTION OSE	58 150
SUBVENTION SECTT VERCORS ÉCHIROLLES ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYM VOLONTAIRE	3 290
SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION KARATÉ CLUB ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION VIE ET PARTAGE	5 180
SUBVENTION ÉCHIROLLES WATER POLO	2 555
SUBVENTION SPORT 10	0
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	0
SUBVENTIONS CASE	0
SUBVENTION CHÈQUE SPORT	60 000
SUBVENTION FONCT DIVERSES ASSOCIATIONS	3 400
SUBVENTIONS SOCLES	437 530
SUBVENTIONS APPELS A PROJETS	192 440
SUBVENTION SPORT 10	2 500
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	10 500
SUBVENTIONS ANIMATIONS SPORTIVES	13 000
DIRECTION DES SPORTS	642 970

Associations	BP 2025
SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTEUR MJC DESNOS	18 300
SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	92 613
SUBV. MJC DESNOS PARTENARIAT VVV	3 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - FONDS D'INITIATIVES JEUNES	1 000
SUBV. FONCTIONNEMENT – DIVERSES ASSOCIATIONS	8 000
DIRECTION DE LA JEUNESSE	122 913
SUBV. FONCTIONNEMENT – AJHIRALP (ex AREPI)	2 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	14 000
DIRECTION DE LA PREVENTION	16 500
SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
SUBVENTION D.D.E.N	150
SUBVENTION APASE (DRE)	21 600
SUBVENTION AFEV PRE	8 700
SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 647
SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 768
SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	595
SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 600
SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	785
SUBV. MATERNELLE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC)	549
SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	837
SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 667
SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	882
SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 004
SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	914
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	5 154
SUBV. ÉLÉMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	1 190
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 757
SUBV.ÉLÉMENTAIREE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 480
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	3 538
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 066
SUBV. ÉLÉMENTAIRE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 190
SUBV. ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 577
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	5 855
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 650
SUBV.COLLEGEE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
SUBV.COLLEGEE JEAN VILAR - SEGPA	300
SUBV. COLLÈGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. COLLÈGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. LYCÉE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	700
SUBVENTIONS SOCLES	73 780
SUBVENTIONS APPELS A PROJETS	600
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	74 380
SUBVENTION ACTIONS CLCV	3 000
SUBVENTION ACTIONS CNL	6 000
DIRECTION DE L'HABITAT	9 000
TOTAL SUBVENTIONS AU TISSU ASSOCIATIF	1 070 815

